



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 août 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Point 60 de l'ordre du jour provisoire\*

### Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

## Question du Sahara occidental

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, est soumis en application de la résolution [73/107](#) de l'Assemblée générale. Il fait la synthèse des deux rapports les plus récents présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental ([S/2018/889](#) et [S/2019/282](#)), et donne des informations sur les faits nouveaux, le cas échéant.

---

\* [A/74/150](#).



1. Le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 73/107 concernant la question du Sahara occidental. Le présent rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, est soumis en application du paragraphe 7 de cette résolution.

2. Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité, appelant de ses vœux, dans des résolutions successives, « une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent quant à eux dans le cadre des questions relatives aux territoires non autonomes et à la décolonisation.

3. Comme me l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2440 (2019) et 2414 (2018), au cours de la période considérée, j'ai présenté au Conseil deux rapports sur la situation concernant le Sahara occidental, le 3 octobre 2018 et le 1<sup>er</sup> avril 2019 respectivement (S/2018/889 et S/2019/282). Ces rapports décrivent la situation sur le terrain, l'état et l'avancement des négociations politiques au Sahara occidental, l'application des résolutions, les difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et les mesures prises pour les surmonter.

4. Du 23 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2018, mon Envoyé personnel pour le Sahara occidental, Horst Köhler, a effectué sa deuxième visite dans la région, se rendant successivement à Alger, Dakhla, Laayoune, Nouakchott, Rabat, Rabouni, Smara et Tindouf.

5. À Rabouni, mon Envoyé personnel a rencontré le Secrétaire général du Front populaire pour la libération de la Sagúia el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), Brahim Ghali, ainsi que l'équipe de négociation dirigée par Katri Idoh. Tous deux ont exprimé leur plein appui à mon Envoyé personnel et à sa mission ainsi que leur détermination à contribuer à trouver une solution pour le Sahara occidental. En signe de bonne foi, M. Ghali a confirmé à mon Envoyé personnel le retrait du Front POLISARIO de Guerguerat et l'intention de celui-ci de ne pas réinstaller ou transférer d'institutions à Bir Lahlou ou à Tifariti. Il a toutefois jugé préoccupantes la « politique de colonisation » et la nouvelle « configuration administrative » du Maroc, qui modifient selon lui la composition démographique du Sahara occidental.

6. À Rabat, mon Envoyé personnel s'est entretenu avec le Premier Ministre marocain, Saad-Eddine El Othmani, et avec le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Nasser Bourita, qui l'ont assuré du plein soutien du Maroc. M. Bourita a réaffirmé l'appel lancé dans la résolution 2414 (2018) du Conseil de sécurité en faveur d'une « solution politique réaliste, pragmatique et durable » et souligné l'attachement du Maroc à la proposition d'autonomie qu'il avait faite en 2007 et qui, à son avis, devrait servir de base aux négociations. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ont déclaré que, bien que les tensions à Guerguerat se soient nettement apaisées, le Maroc demeurerait très préoccupé par les « provocations » du Front POLISARIO à l'est du mur de sable.

7. À Alger, mon Envoyé personnel s'est entretenu avec le Premier Ministre de la République algérienne démocratique et populaire, Ahmed Ouyahia, et le Ministre des affaires étrangères, Abdelkader Messahel. Tous deux ont réaffirmé que l'Algérie, en tant que pays voisin, soutenait pleinement les efforts qui étaient déployés et souligné l'importance que revêtait l'autodétermination. Tout en insistant sur le fait que l'Algérie n'était pas partie au conflit et ne pouvait se substituer au Front POLISARIO à la table des négociations, M. Messahel a annoncé que son pays était prêt à contribuer

davantage au processus de paix, en tant que voisin, comme demandé dans la résolution 2414 (2018). À Nouakchott, le Président de la République islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz, et le Ministre des affaires étrangères, Ismaël Ould Cheikh Ahmed, ont également exprimé leur plein appui à mon Envoyé personnel et au processus politique. Ils ont confirmé que la Mauritanie était prête, elle aussi, à se mobiliser davantage en faveur du processus politique dans l'espoir de mettre un terme au conflit.

8. À Laayoune, Dakhla et Smara, mon Envoyé personnel a rencontré des élus locaux. Il a également tenu des réunions, à Dakhla et Laayoune, avec des représentants de la société civile qui ont présenté un large éventail de points de vue.

9. Le 8 août 2018, après sa deuxième visite dans la région et conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 2414 (2018) du Conseil de sécurité, mon Envoyé personnel a rendu compte au Conseil de sa mission et de ses plans. Il a informé le Conseil qu'il avait l'intention d'inviter les parties et les États voisins à une première série de négociations directes au quatrième trimestre 2018 afin de renforcer la confiance et de débattre de la voie à suivre concernant le processus politique. Son initiative a reçu un large appui de la part du Conseil. Des lettres d'invitation ont été envoyées au Maroc, au Front POLISARIO, à l'Algérie et à la Mauritanie le 28 septembre 2018.

10. Les 5 et 6 décembre 2018, mon Envoyé personnel a organisé à Genève une première table ronde sur le Sahara occidental à laquelle ont participé des représentants du Maroc, du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie. Première réunion face à face tenue dans le contexte du processus politique depuis six ans, cette table ronde s'est déroulée dans une atmosphère sincère, respectueuse et constructive. À l'issue de la réunion, toutes les délégations ont souligné la différence d'atmosphère entre la table ronde de Genève et les réunions précédentes et conclu que cette table ronde pourrait marquer un nouveau départ pour le processus politique. Elles ont publié un communiqué conjoint dans lequel elles se sont déclarées disposées à se réunir à nouveau dans le courant du premier trimestre de 2019.

11. Le 11 décembre 2018, lors d'une audience avec le Roi Mohammed VI du Maroc à Rabat, j'ai exprimé ma gratitude au Maroc pour sa participation constructive au processus politique et à la première table ronde sur le Sahara occidental qui s'était tenue à Genève en décembre 2018. Le Roi a réaffirmé l'attachement de son pays au processus politique et félicité mon Envoyé personnel d'avoir réuni le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie.

12. Le 10 février 2019, j'ai rencontré M. Ghali en marge de la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine à Addis-Abeba. Au cours de cette rencontre, j'ai réaffirmé mon intention de relancer les négociations et demandé le soutien de toutes les parties. M. Ghali a exprimé son plein appui à mon Envoyé personnel et à sa mission et affirmé que le Front POLISARIO avait sérieusement l'intention d'œuvrer à la recherche d'une solution.

13. Mon Envoyé personnel a convoqué la deuxième table ronde les 21 et 22 mars 2019 près de Genève. Elle a suivi le format établi en décembre 2018 et réuni le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie. Les délégations ont fait preuve de courtoisie et d'ouverture lors de discussions qui se sont déroulées dans un climat de respect mutuel. Elles ont accueilli avec satisfaction l'intention de mon Envoyé personnel de les inviter à se réunir de nouveau selon les mêmes modalités. Elles ont reconnu qu'il fallait renforcer davantage la confiance et se sont engagées à continuer de participer au processus. Mon Envoyé personnel a encouragé les délégations à envisager les moyens de donner des gages de bonne foi et de renforcer la confiance.

14. Le 30 avril 2019, dans sa résolution 2468 (2019), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINURSO pour une période de six mois, jusqu'au 31 octobre. Il s'est félicité du nouvel élan impulsé par les deux récentes tables rondes, ainsi que de l'engagement pris par le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie de participer au processus politique. Le Conseil a également exprimé son plein appui aux efforts que mon Envoyé personnel et moi-même faisons pour maintenir le processus de négociation et pris note de l'intention de mon Envoyé personnel d'inviter le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie à se réunir de nouveau selon les mêmes modalités.

15. Le 22 mai 2019, mon Envoyé personnel m'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions pour des raisons de santé. J'ai appris cette nouvelle avec regret et lui ai exprimé toute ma gratitude pour les efforts constants et intenses qu'il a déployés au cours des deux dernières années et qui ont imprimé un nouvel élan au processus politique.

16. Au cours de la période considérée, la situation au Sahara occidental est restée relativement calme. Le cessez-le-feu, en dépit de quelques violations importantes, a tenu, les deux parties continuant dans l'ensemble de respecter le mandat de la MINURSO pour ce qui est d'observer les règles consacrées par l'accord militaire n° 1 et les autres accords connexes. Dans tous les cas de violations alléguées ou observées, la MINURSO s'est concertée avec les parties pour prévenir ces violations ou les régler. Toutefois, les parties ne se sont pas toujours montrées disposées à remédier à des violations ou à trouver des solutions permettant de les atténuer lorsque la Mission les constatait. Le Maroc et le Front POLISARIO ont tenté de justifier certaines de leurs violations de l'accord militaire n° 1 en prétendant qu'elles étaient nécessaires pour empêcher le trafic de drogues et d'autres activités criminelles, bien que l'accord n'autorise pas l'intervention par des forces militaires ou l'usage de moyens militaires dans ces cas-là.

17. Aucune présence de la « police » du Front POLISARIO n'a plus été observée dans la zone tampon de Guerguerat. La MINURSO effectue fréquemment des patrouilles terrestres et aériennes dans la région et adapte l'intensité de ses activités de surveillance à la situation qui prévaut. Un calme relatif a régné jusqu'à la fin du mois de décembre 2018, malgré les barrages routiers périodiques dressés par des civils de la zone tampon pour protester contre le manque de perspectives d'emploi au Sahara occidental et l'augmentation des redevances perçues par le Maroc pour le trafic commercial. À partir de la fin décembre, les entraves à la circulation se sont multipliées, provoquant d'importants embouteillages. Le coordonnateur marocain a écrit deux fois à mon Représentant spécial pour l'informer que le Maroc pourrait décider d'intervenir par la force si les barrages routiers devenaient ingérables. Mon Représentant spécial a demandé instamment qu'aucune intervention n'ait lieu, compte tenu de la sensibilité politique de la zone. Le Secrétaire général du Front POLISARIO m'a écrit pour lancer une mise en garde contre toute intervention marocaine au-delà du mur de sable.

18. Le 2 février 2019, un incident grave s'est produit. Après que les observateurs militaires de la MINURSO ont quitté Guerguerat pour la journée, un jeune Sahraoui s'est immolé par le feu à la hauteur du point de passage marocain, en signe de protestation contre les autorités « frontalières » du Maroc. Il a succombé à ses blessures le 6 février. Cet incident a soulevé chez de nombreux membres de la communauté sahraouie une vive indignation qui s'est exprimée dans les médias sociaux ; leur colère était en partie dirigée contre l'ONU et la MINURSO, suite à des informations erronées selon lesquelles des observateurs militaires de la MINURSO avaient été les témoins directs de l'incident et n'étaient pas intervenus. La MINURSO

a fait des démarches auprès du Front POLISARIO pour rectifier ces impressions et calmer la situation.

19. Les investissements marocains à l'ouest du mur de sable se sont poursuivis. Selon le Maroc, ces investissements et ces projets profitent directement à la population du Sahara occidental et se font en pleine concertation avec elle. Le Front POLISARIO continue de protester contre eux au motif qu'ils portent atteinte au droit international et au statut du Sahara occidental en tant que territoire non autonome. Il continue également d'affirmer que toutes les expressions publiques de contestation, notamment les manifestations en faveur du référendum ou de l'indépendance, à l'ouest du mur de sable sont violemment réprimées par les forces de sécurité marocaines.

20. La frustration face à l'absence de progrès dans le processus politique continue de régner parmi la population des camps de réfugiés proches de Tindouf (Algérie) ; elle est exacerbée par les difficultés persistantes qu'entraîne la réduction constante de l'aide humanitaire, et notamment l'aggravation de la malnutrition. Aucun incident de sécurité grave n'a été signalé dans les camps de réfugiés pendant la période considérée.

21. Le 6 novembre 2018, le Roi Mohammed VI a prononcé un discours à l'occasion de la célébration du quarante-troisième anniversaire de la Marche verte, dans lequel il a réaffirmé la volonté du Maroc de coopérer de bonne foi avec les efforts que nous déployons, mon Envoyé personnel et moi, pour poser les jalons d'un processus politique sérieux et crédible, en tirant parti des leçons du passé. Il a également souligné le retour du Maroc à l'Union africaine et appelé à mettre fin à « l'état de division et de discorde qui sévit actuellement au sein de l'espace maghrébin », en proposant la création d'un mécanisme politique conjoint de dialogue et de concertation entre le Maroc et l'Algérie « sans conditions ni exceptions, selon un agenda ouvert ». Dans une déclaration officielle publiée le même jour, le Front POLISARIO, tout en réaffirmant son attachement au processus de paix conduit par mon Envoyé personnel, a dénoncé la présence marocaine au Sahara occidental comme « une occupation militaire illégale » et qualifié le discours du Roi Mohammed VI de tentative d'« ignorer une des parties au conflit », de « faire obstacle aux efforts de l'Organisation des Nations Unies » et de « déterminer le cadre et les conditions du processus de résolution du conflit ».

22. Un examen de la MINURSO a été entrepris au cours de la période considérée, sous la direction d'une experte indépendante, Diane Corner, ancienne Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef adjointe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. L'équipe chargée de l'examen s'est rendue dans la zone de la Mission du 16 au 22 juin 2018. Elle a conclu que la MINURSO exerce trois fonctions décisives de prévention des conflits. Premièrement, elle empêche que les incidents liés au cessez-le-feu ne dégénèrent. Deuxièmement, elle veille à ce que la situation sur le terrain facilite les efforts déployés par mon Envoyé personnel pour relancer le processus politique. Troisièmement, la présence de la MINURSO contribue à maintenir la stabilité régionale dans le Maghreb. L'équipe chargée de l'examen a également conclu que d'importantes améliorations techniques pouvaient être apportées aux activités de suivi et d'atténuation des conflits menées par la Mission. Un certain nombre de ses recommandations sont en cours d'application.

23. Au 28 février 2019, 81 zones contaminées par des armes à sous-munitions et 26 champs de mines connus restaient à dépolluer à l'est du mur de sable. Toujours à l'est du mur de sable, la MINURSO a procédé, avec le concours du Service de la lutte antimines, à des opérations de relevé et de déminage de 2 881 436 mètres carrés de terres polluées par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Le Front

POLISARIO a détruit le 6 janvier 2019 son dernier stock de 2 469 mines (2 465 mines antipersonnel et 4 mines antichar) en application de l'Acte d'engagement auprès de l'Appel de Genève pour l'adhésion à une interdiction totale des mines antipersonnel et pour la coopération dans l'action contre les mines, qu'il a signé en 2005. À l'ouest du mur de sable, l'Armée royale marocaine a annoncé qu'elle avait dépollué plus de 126 millions de mètres carrés de terres et détruit 679 restes explosifs de guerre, dont 614 engins non explosés, 53 mines antipersonnel et 12 mines antivéhicules.

24. Pendant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de fournir une protection internationale aux réfugiés sahraouis qui vivent dans les cinq camps situés à proximité de Tindouf et à leur apporter une aide humanitaire, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le manque de financement a continué de poser une difficulté majeure aux acteurs humanitaires.

25. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de recevoir des informations faisant état de harcèlement, d'arrestations arbitraires, de confiscation de matériel et de surveillance excessive de journalistes, blogueurs et défenseurs des droits de l'homme qui couvraient les violations des droits de l'homme sur le territoire<sup>1</sup>. Il s'inquiète de la persistance des larges restrictions imposées à la liberté d'expression, au droit de réunion pacifique et au droit d'association au Sahara occidental.

26. Les mesures de confiance visées dans la résolution 1282 (1999) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, destinées à permettre aux réfugiés sahraouis vivant dans les camps à proximité de Tindouf et à leur communauté d'origine dans le territoire du Sahara occidental d'entretenir des relations familiales, restent en suspens.

27. Je trouve encourageant de constater que malgré des violations et des tensions occasionnelles, les parties continuent d'observer le cessez-le-feu et respectent globalement les accords militaires connexes. Pour que le climat soit propice à la reprise du processus politique, il faut absolument maintenir la paix et la stabilité sur le terrain.

28. Je prie instamment les parties de continuer de collaborer avec la MINURSO pour résoudre les cas pendants de violations, qu'elles soient récentes ou de longue date, dans le respect du mandat de la Mission, du cessez-le-feu et des accords militaires connexes. Je prie instamment les membres du Conseil de sécurité, les amis du Sahara occidental et les autres acteurs concernés d'encourager le Maroc et le Front POLISARIO à saisir l'occasion qui se présente à eux et à continuer de participer de bonne foi et sans conditions préalables au processus engagé.

---

<sup>1</sup> Faute pour le Haut-Commissariat d'avoir accès au territoire, les informations sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental restent lacunaires. Dans sa résolution 2440 (2018), le Conseil de sécurité a encouragé à renforcer la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris en facilitant des visites dans la région.